

Maurice CHENEVOY

74 bis, Boulevard Gambetta

63400 CHAMALIERES

Tél. : 06.16.24.20.84

A

Monsieur NOUI

Société URBA 386

Monsieur

L'enquête publique portant sur la demande d'un permis de construire délivré au nom de l'État pour un projet de parc photovoltaïque au lieu-dit « Lachaux », commune de Châteauguay s'étant terminée le 21 février 2023, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le procès-verbal de synthèse de ladite enquête.

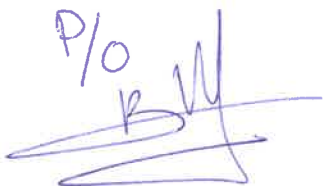
Je vous demande de m'adresser sous 15 jours conformément à l'article R123-18 du Code de l'Environnement vos observations éventuelles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Remis et commenté le 28 février 2023

Société URBA 386

M. NOUI

P/O




Commissaire Enquêteur

M. CHENEVOY

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME
PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL AU LIEU-DIT « LACHAUX »
COMMUNE DE CHÂTEAUGAY

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE
A UN PERMIS DE CONSTRUIRE
DÉLIVRÉ AU NOM DE L'ÉTAT
POUR UN PROJET DE PARC
PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL
AU LIEU-DIT « LACHAUX »
SUR LA COMMUNE DE CHÂTEAUGAY
présenté par la Société URBA 386

Enquête Publique du
16 janvier 2023 au 21 février 2023

PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE

M. CHENEVOY
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

L'enquête publique préalable à un permis de construire délivré au nom de l'État pour un projet de parc photovoltaïque au sol au lieu-dit « LACHAUX » sur la commune de Châteaugay présenté par la Société URBA 386, s'est déroulée pendant 37 jours consécutifs durant la période du 16 janvier au 21 février 2023.

L'organisation et le déroulement de l'enquête ont été conformes aux prescriptions légales et réglementaires et notamment à celles de l'arrêté du Préfet du Puy-de-Dôme en date du 15 décembre 2022.

La Présidente du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand a désigné le 1 décembre 2022, Monsieur Maurice CHENEVOY en qualité de Commissaire Enquêteur. Avant le début de l'enquête, le Commissaire Enquêteur a rencontré en préfecture Monsieur VIROT du bureau de l'environnement pour se concerter sur l'organisation et les modalités de l'enquête publique. Il a également rencontré le porteur du projet et sa collaboratrice. Par ailleurs, une visite du site a également eu lieu en compagnie du porteur du projet.

Les modalités de l'enquête publique ont été définies par arrêté du Préfet du Puy-de-Dôme du 15 décembre 2022. Les mesures de publicité et d'affichage ont été réalisées conformément aux prescriptions de cet arrêté préfectoral et des dispositions légales et réglementaires. L'avis d'enquête a été diffusé dans deux journaux régionaux, - La Montagne, et le Semeur Hebdo - ; il a aussi été publié en mairie de Châteaugay, dans le voisinage de l'installation projetée ainsi que sur les lieux prévus pour la réalisation du projet. Il a également été publié sur le site internet de la préfecture du Puy-de-Dôme, (www.puy-de-dome.gouv.fr rubriques : politiques publiques/environnement, eau, prévention des risques/photovoltaïque).

Le dossier et le registre d'enquête ont été disponibles pendant toute la durée de l'enquête publique à la mairie de Châteaugay aux heures habituelles d'ouverture de celle-ci.

Le dossier et le registre ont également été consultables - sur le site internet de la préfecture du Puy-de-Dôme, (www.puy-de-dome.gouv.fr rubriques : politiques publiques/environnement, eau, prévention des risques/photovoltaïque) – sur un poste informatique en préfecture du Puy-de-Dôme, au bureau de l'environnement.

Le dossier d'enquête publique a aussi été communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

Toute personne ayant des observations et/ou des propositions à présenter pouvait :

- Les consigner sur le registre ouvert à cet effet, à la mairie de Châteaugay,
- Les exprimer ou les remettre directement auprès du Commissaire Enquêteur lors des permanences qu'il a tenues,
- Les adresser par voie postale, au Commissaire Enquêteur, à la mairie de Châteaugay, siège de l'enquête pour être annexées au registre d'enquête,
- Les formuler sur un registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4368>,
- Les adresser par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-4368@registre-dematerialise.fr les observations éventuelles étant publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.

Le Commissaire Enquêteur a tenu comme prévu quatre permanences, -le 16 janvier, le 27 janvier, le 9 février et le 21 février-, en mairie de Châteaugay.

A l'expiration du délai d'enquête soit le 21 février 2023 à 16h30, le registre d'enquête a été clos et signé par le Commissaire Enquêteur. Le site a été également fermé à la même date.

L'examen du registre d'enquête et du contenu du site suggère une première appréciation selon laquelle la participation du public semble avoir été limitée ce qui pourrait traduire un faible intérêt pour le projet objet de l'enquête publique.

En effet, lors des permanences cinq personnes sont venues :

- Le 16 janvier : personne ne s'est présenté.
- Le 27 janvier : M. CARAVILLON a consulté le dossier puis inscrit : « après vue pas de remarque particulière sur le projet ».
- Le 9 février : personne ne s'est présenté.

- Le 21 février : cinq personnes sont venues
 - o Une personne restée anonyme a consulté le dossier, puis indiqué verbalement qu'elle n'avait aucune observation à formuler ; elle n'a fait aucune remarque écrite sur le registre.
 - o M. et Mme COMPAIN ont consulté le dossier, posé un certain nombre de questions puis déclaré qu'ils n'avaient aucune observation à formuler.
 - o M. EMORINE a formulé une double observation : d'une part « il aurait été judicieux de prévoir en parallèle à l'installation des panneaux, d'utiliser le sol pour l'agriculture (Élevage) » ; d'autre part « la liaison au poste de transformation ENEDIS paraît être en souterrain – possibles effets électromagnétiques sur les animaux (chevaux) ».
 - o Une personne qui était venue dans les horaires de la permanence. a dû repartir pour un problème personnel. La mairie lui a dit qu'elle pouvait me téléphoner, ce qu'elle a fait vers 16h. Tout en restant anonyme, elle a indiqué intervenir au nom de Madame CHARTOIRE, présidente de l'association : « Préservons le plateau de Lachaud et Châteaugay » ; son interrogation était la suivante : le plan de réaménagement du site après la fin d'exploitation de la carrière a-t-il été respecté avant l'accord autorisant l'installation d'un parc photovoltaïque ? Cette observation a également été déposée sur le site : c'est l'observation n°3 enregistrée à 16h30.

Par ailleurs trois observations apparaissent sur le site :

- o **Contribution n°1 (Web) :** « Une remarque sur les aménagements paysagers du projet: ils sont tous prévus à l'extérieur des clôtures du projet ! Quelle garantie à long terme de leur entretien et de leur survie ?? ».

Auteur : Anonyme

- o **Contribution n°2 (Email) :** « Notre société, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie plus de 100 personnes dans le département du Puy-de-Dôme.

Une part importante de notre activité est liée au développement des énergies renouvelables dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et

entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 3 mois environ. ».

Auteur : Gérard ROLLIN

(gerard.rollin@colas.com)

Chef de service commercial Eolien et Solaire

COLAS FRANCE

- **Contribution n°3 (Email) :** « Nous avons une remarque ou plutôt une interrogation sur le projet de construction d'une centrale photovoltaïque sur la Commune de Châteaugay.

La zone convoitée est une zone dégradée car anciennement exploitée pour une activité de carrière.

C'est sûr ce point que porte notre questionnement.

La Préfecture a autorisé l'exploitation de cette carrière avec des conditions de réaménagement de la dite zone.

L'exploitant a-t'il respecté les objectifs de remise en état avant d'envisager l'implantation d'un projet de centrale photovoltaïque (type de remblais, compactage etc...) ?

Nous vous remercions par avance pour votre réponse. ».

Auteur : Association Préservons le Plateau de Lachaud et Châteaugay

(plateaulachaud@gmail.com)

Ainsi au regard des observations sur le registre d'enquête et des contributions sur le site, la participation du public semble faible, ce qui traduirait peut-être un désintérêt pour le projet.

En réalité tel n'est sans doute pas le cas comme l'indique les chiffres relatifs à la fréquentation du site. En effet pendant la durée de l'enquête, il y a eu sur le site 494 visiteurs dont 289 téléchargements et 3 contributions y compris celle qui fait double emploi avec une inscription sur le registre.

Ces chiffres rapportés à la population totale de la commune de Châteaugay traduisent en fait un intérêt certain des citoyens pour le projet ce qui est d'autant plus intéressant qu'aucune opinion défavorable n'a été émise.

Enfin, il convient de relever qu'aucun organisme ou personne publique consultés n'a émis d'avis défavorable étant observé que l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale est un avis tacite.

Ainsi la demande de la société URBA 386 d'un permis de construire délivré au nom de l'État pour un projet de parc photovoltaïque au lieu-dit « LACHAUX » sur la commune de Châteaugay n'a fait l'objet d'aucune critique ou contestation.

Le procès-verbal de synthèse a été présenté à Monsieur NOUI qui en a reçu un exemplaire en mains propres le 28 février 2023 à 11h.

Monsieur NOUI a été informé qu'il disposait d'un délai de 15 jours, à compter de la réception du présent procès-verbal, pour formuler d'éventuelles observations, faute de quoi, il serait considéré comme ayant renoncé à cette faculté.

Un éventuel mémoire en réponse est à adresser par courrier au Commissaire Enquêteur afin que ses apports puissent être pris en compte dans son rapport et ses conclusions motivées.

Fait à Chamalières

Le 26 février 2023



M. CHENEVOY

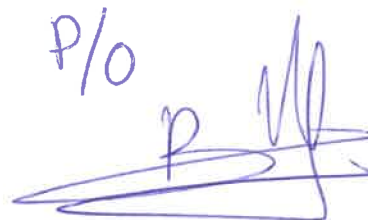
Commissaire Enquêteur

Procès-verbal remis

à M. NOUI

Pour la Société URBA 386

Le 28 février 2023



M. NOUI

Société URBA 386

Pièces jointes : Copies des premières pages du registre d'enquête.

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T)
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à : la demande d'un permis de construire délivré
au nom de l'Etat pour un projet de parc photovoltaïque
au lieu-dit "Lachaux", commune de CHATEAUSAY
Société urba 386

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Demande d'un permis de construire délivré au nom de l'Etat
pour un projet de parc photovoltaïque, au lieu-dit "la chaux", sur le territoire
de la commune de CHATEAUSAY - Société Urbo 386

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° 2022 4894 en date du 15 décembre 2022 de

M. le Maire de : _____

M. le Préfet de : _____

Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

M _____ qualité _____

Membres titulaires : M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Membres suppléants : M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 16 janvier au 21 février 2023

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : Mairie de Chateausay

Autres lieux de consultation du dossier : _____

Registre d'enquête :

comportant 32 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : Mairie de Chateausay

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les 16 janvier 2023 de 9^h à 12^h et de _____ à _____

les 27 janvier 2023 de 13^h30 à 16^h30 et de _____ à _____

les 9 février 2023 de 9^h à 12^h et de _____ à _____

les 21 février 2023 de 13^h30 à 16^h30 et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIERE JOURNÉE

Registre ouvert le 16 janvier 2023 à 9H heures

Observations de M^(M)

Permanence du 16 janvier 2023

Personne ne s'est présentée

Permanence du 27 janvier 2023

GARAVILLON Michel (Chateaugay)
après vue : pas de remarque particulière sur le projet

Permanence du 9 février 2023

Personne ne s'est présentée

Permanence du 21 février 2023

EMORINE Michel (Chateaugay)

Il aurait été judicieux de prévoir en parallèle à l'installation des panneaux, d'utiliser le sol pour l'agriculture (Elevage).

La liaison au poste de transformation ENEDIS paraît être en souverain. Possible effets électromagnétiques sur les animaux (chevaux).

Une personne qui est restée anonyme a consulté le dossier qui indique qu'elle n'avait aucune observation à formuler

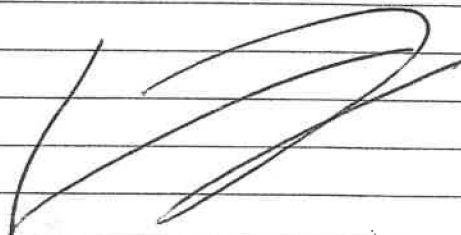
Monsieur et Madame CAMPAIN ont consulté le dossier, posé un certain nombre de questions, puis déclaré qu'ils n'avaient aucune observation à formuler

Une personne qui était venue dans le bureau de la
pursuivante a été repérée pour un problème personnel. La
maire lui a dit qu'elle pouvait me téléphoner, ce
qu'elle a fait vers 16H. Elle a indiqué avoir au nom
de Madame CHARTOIRE, présidente de l'association :
"Pursuivants le plateau de ~~la~~ Lachaux et Chateaugay";
son interrogation était la suivante: le ~~plan~~^{plan} de
reaménagement du site après la fin d'exploitation de la
carrière a-t-il été respecté avant l'autorisation d'installer
un parc photovoltaïque?

Cette observation a également été déposée sur le site: c'est
l'observation n°3 enregistrée à 16H30.

Clos et pris en charge

le 21 Février 2023 à 16H30



CHÂTEAUGAY : permis de construire délivré au nom de l'État pour un projet de parc photovoltaïque au sol, au lieu- dit « Lachaux », présenté par la société Urba 386

<https://www.registre-dematerialise.fr/4368/>

Contributions dématérialisées uniquement

Dates

Du lundi 16 janvier 2023 à 09h00 au mardi 21 février 2023 à 16h30

Référence du Tribunal Administratif

Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND en date du 1er décembre 2022

Arrêté d'ouverture

Arrêté préfectoral n°20221894 en date du 15 décembre 2022

Commissaire enquêteur(rice)
Monsieur Maurice CHENEVOY

Maître(s) d'ouvrage
Société Urba 386
75 allée Wilhem Roentgen
CS 40 935
34961 MONTPELLIER Cedex

Contribution n°3 (Email)

Proposée par Association Préservons le Plateau de Lachaud et Châteaugay
(plateaulachaud@gmail.com)
Déposée le mardi 21 février 2023 à 15h56

A l'attention du Commissaire enquêteur : Enquête publique centrale photovoltaïque

Objet : A l'attention du Commissaire enquêteur : Enquête publique centrale photovoltaïque

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous avons une remarque ou plutôt une interrogation sur le projet de construction d'une centrale photovoltaïque sur la Commune de Châteaugay.

La zone convoitée est une zone dégradée car anciennement exploitée pour une activité de carrière. C'est sûr ce point que porte notre questionnement.

La Préfecture a autorisé l'exploitation de cette carrière avec des conditions de réaménagement de la dite zone.

L'exploitant a-t-il respecté les objectifs de remise en état avant d'envisager l'implantation d'un projet de centrale photovoltaïque (type de remblais, compactage etc...) ?

Nous vous remercions par avance pour votre réponse.

Sincères salutations,

Le bureau de l'Association Préservons le Plateau de Lachaud et Châteaugay

Contribution n°2 (Email)

Proposée par Gérard ROLLIN pour COLAS FRANCE
(gerard.rollin@colas.com)
Déposée le lundi 6 février 2023 à 10h43

Enquête publique projet photovoltaïque à Châteaugay 63

Objet : Enquête publique projet photovoltaïque à Châteaugay 63

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Notre société, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie plus de 100 personnes dans le département du Puy-de-Dôme.

Une part importante de notre activité est liée au développement des énergies renouvelables dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 3 mois environ.

Cordialement,

[[logo]

Gérard ROLLIN

Chef de service commercial Eolien et Solaire

[[ligne]

COLAS FRANCE

1, rue du Colonel Pierre Avia - 75730 PARIS CEDEX

<http://www.colas.com>

[[twitter]][facebook][youtube][blog][blog][blog]

Contribution n°1 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 20 janvier 2023 à 11h38

Une remarque sur les aménagements paysagers du projet: ils sont tous prévus à l'extérieur des clôtures du projet ! Quelle garantie à long terme de leur entretien et de leur survie ??

Le 21 février 2023 à 16h30 heures

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), CHENEVOY Manuella déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 37 jours consécutifs, du 16 février au 21 février 2023 de _____ heures à _____ heures et de _____ heures à _____ heures

Les observations ont été consignées au registre

par 4 personnes (pages n° 2 ~~et~~ 3).

En outre, j'ai reçu 3 courriers électroniques lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1 lettre en date du _____ de M _____

2 lettre en date du _____ de M _____

3 lettre en date du _____ de M _____

4 lettre en date du _____ de M _____

5 lettre en date du _____ de M _____

6 lettre en date du _____ de M _____

signature

